

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240529-053

Service	Maison de l'Enfance	
Matière	8.1	Domaines de compétences par thèmes - enseignement

Objet	Organisation de passerelles entre les services Multi Accueil Collectif et Familial et les
	écoles maternelles de la ville d'Ussel
Date	Entre le 19 juin 2024 et le 4 juillet 2024
Lieu	Ecole Maternelle Jean Jaurès, La Gare, La Jaloustre et Notre Dame de la Providence

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoir du Maire ;
- Considérant le souhait des services Multi Accueil Collectif et Familial de proposer aux familles qui le souhaitent, d'organiser des passerelles avec les écoles maternelles dans le but d'accompagner cette transition. Ces matinées d'immersion faciliteront la future intégration des enfants.
- Considérant la nécessité de signer des conventions entre la Commune d'Ussel et l'éducation nationale : **Décide**,

Article 1: d'approuver la continuité de passerelles entre les services Multi Accueil Collectif, Multi Accueil Familial et les écoles maternelles de la Commune d'Ussel afin de préparer une future scolarisation pour les enfants intégrant l'école en septembre 2024.

Article 2 : Les présentes conventions relatives à chaque école maternelle ont pour objectif de permettre aux équipes d'accompagner les enfants qui fréquentent les services dans leur future école. L'intérêt est de leur faire découvrir ces nouveaux lieux, de rencontrer les personnels et de participer à une activité proposée par l'éducation nationale.

<u>Article 3 :</u> D'approuver la signature des conventions relatives à chaque école.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 29 mai 2024.

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE